

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2018

SECRET DES AFFAIRES - (N° 675)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL47

présenté par
Mme Karamanli

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 34, substituer aux mots :

« et de la santé publique »,

les mots :

« , de la santé publique et de l'environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'intérêt légitime d'un pays inclut l'environnement. La Charte de l'environnement est un texte de valeur constitutionnelle qui inspire l'action européenne et internationale de la France.